

A Monsieur le Rédacteur de la Gazette militaire Suisse

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Helvetische Militärzeitschrift**

Band (Jahr): **3 (1836)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-91455>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

elementartaktischer Kenntnisse diese Bewegung nicht machen, oder machte ihr Stolz; auch hier wiederum, daß sie überhaupt an die Möglichkeit eines Einbruchs in ihre geschlossene Masse von Seite der Eidgenossen nicht glaubten und jeden einzelnen Punkt für sich stark genug hielten. Durch ihren Keil oder schmale Colonne paralysirten die Waldstetter also auch hier wieder die feindliche Uebermacht. Auf einige vergebliche Versuche dieser Schlachtordnung im Anfang scheint es, daß die Schweizer sich mehr auseinander thaten und an verschiedenen Stellen oder mehr in allgemeinen Frontalangriffen des Feindes mächtig zu werden suchten; dieß kostete ihnen sogleich viel Blut umsonst; es fielen über 50 der vordersten und der Anführer. Schon schien der Kampf einen unglücklichen Ausgang für sie nehmen zu wollen — da kam Winkelried, man scharrte sich noch einmal zum Keil zusammen und der Sieg ward errungen. Einmal drinnen, so waren den Rittern ihre langen Lanzen nutzlos, dagegen die kürzeren Schlag- und Stichwaffen ihrer Gegner recht am Orte. Der schwere Ritter in Eisen über und über, das ihm sonst das Roß mit tragen half, war, auf den Boden gestellt, ein noch unbeholfenerer Infanterist; man kann wohl sagen: er war so nur eine Satyre auf den Infanteristen.

In der Hitze des Mittags — es war der 9. Heumonat 1386 — von innenher aus einander gedrängt durch die immer breiter in die Lücke drängenden Waldstetter, beim Drucke ihrer eigenen Masse von aussen her, erstickten viele in ihren Harnischen ohne Verwundung: ein wahres Sinnbild der Ungeschicklichkeit. Doch mehrten sie sich so gut sie konnten noch lange ritterlich; der heldenmuthige Leopold hielt selber das schon niedergefunkene Banner Oesterreichs wieder empor; als er aber gefallen war, da wollten endlich die Uebrigen das Feld räumen. Sie schrien nach ihren Rossen; aber mit denen waren Knechte, die sie halten mußten, als sie das Schicksal der Herren sahen, schon geschohen. Diese hatten sich so zum Theil selber der Möglichkeit eines raschen Rückzugs beraubt.

Die Blüte des Adels, über 600 aus den edelsten Geschlechtern fielen mit Leopold in der Schlacht bei Sempach. An Knechten 4000. 200 Mann, darunter die meisten Hauptleute, fielen auf der Seite der Waldstätte. Als die Sieger an den reichen Troß kamen, säumten sie sich bei der Plünderung und verfolgten nicht weiter; so konnte sich der Rest des Adels und derer, die nicht schon vorher das Schlachtfeld fliehend verlassen hatten, retten.

Zu der eigenthümlichen Bedeutung der Schlachten von Morgarten und Laupen kommt die von Sempach als das dritte hinzu: eine große hingebende That der reinen Tapferkeit, die das rechte Bedürfnis trifft im ungewissen Moment der höchsten Gefahr. Da verkörpert sich der Genius des Ganzen in einen Mann; das ist etwas ganz anderes als die größtmögliche Tapferkeit Aller. Wenn alle Winkelriede gewesen wären, so wäre nirgends mit Uebermacht eingebrochen worden. Man möchte die Sempacher Schlacht unter denen der alten Schweizer die heilige nennen, und doch haben wir gesehen, daß auch Winkelrieds heilige That nur einen vernünftigen Zweck gehabt hat. Heutigestags fährt man gegen ein unerschütterliches Carree ein paar Kanonen auf — und der gleiche Zweck wird erreicht. Die Einsicht Winkelrieds in das, was durchaus nothwendig war, ist die Folie seines patriotischen Heldengemüths; keines ohne das andere.

A Monsieur le Rédacteur de la Gazette militaire Suisse. *)

Monsieur!

Le No. 12 de l'année 1835 de votre intéressant recueil contient un article sur le nouveau Règlement pour l'armée fédérale, dans lequel on fait connaître les vues principales énoncées dans la nouvelle Gazette de Zurich le 2 Nov. 1835. En réfutant quelques-unes, la rédaction semble en préconiser d'autres, qui me paraissent fausses et dangereuses. Veuillez m'accorder une place pour les observations ci-dessous:

Il est très-vrai, que la délibération sur le Règlement militaire a été trop circonscrite; au lieu d'appeller à elle un certain nombre d'officiers expérimentés, les écouter du moins avant de préparer ce projet, la Commission militaire s'est contentée, après l'avoir rédigé et envoyé aux Etats,

*) Mit Vergnügen theilt die Redaktion dieses von einem Eidgenössischen Stabs-Offiziere erhaltene Schreiben den Lesern mit. Es lag gerade in der Absicht der Redaktion durch den in Nr. 12 des letzten Jahrganges erschienenen Aufsatz eine fernere Besprechung der darin enthaltenen wichtigen Punkte zu veranlassen.

de dépouiller les observations qui lui ont été adressées, les opposant les unes aux autres; elle les a presque toutes repoussées et s'est toujours plus attachée à ses propres idées. En Diète il n'y a eu relativement à l'importance de l'objet que peu de discussion. Cette autorité, par un sentiment de défiance d'elle-même, fondée sur le petit nombre d'experts qu'elle renfermait dans son sein, ne s'est pas saisie de l'examen des questions difficiles, elle les a renvoyées à la Commission militaire et s'y est soumise, comme si celle-ci eut renfermé en effet toute l'élite de l'Etat-major Suisse. N'y avait-il donc pas en dehors de cette Commission quelques vieilles expériences, quelques jeunes capacités, qu'on pouvait y adjoindre pour donner plus d'étoffe à sa discussion? Le Rédacteur se sert pour caractériser les dispositions du Règlement de l'épithète *inapplicables*, d'une manière trop générale, trop vague; à notre avis il aurait dû s'expliquer plus catégoriquement et désigner celles qu'il trouve telles. Il sont resté sans doute quelques grands défauts dans le travail, nous signalerons p. ex. le trop grand morcellement de l'Etat-major fédéral, notamment l'institution de la branche du Quartier-maître, comme une *Elite* parmi l'Etat-major! Qui ne sent qu'en séparant cette élite, on affaiblit le reste de ce corps, on le décourage, on le déconsidère, et qu'elle garantie aura-t-on, que les officiers, choisis comme les plus habiles, soient en effet supérieurs aux autres, sur lesquels cependant on leur assigne une préférence marquée? Il y a là évidemment une pensée fautive et qui, nous le pensons, se trouvera en effet *inexécutable*; on reconnaîtra qu'on ne peut dire aux jeunes officiers à leur début: toi tu seras *savant*, toi tu ne seras qu'un *galoppin*, car le soi-disant savant pourra être détourné de ses études et en fin de compte en savoir moins que le galoppin qui, désireux de savoir son métier de militaire, en aura approfondi la science.

Le Quartier-maître, qui depuis la création du Directeur de la guerre n'est plus en fait que le *Chef du génie*, ne doit pas avoir d'autre Etat-major spécial que le corps des ingénieurs. Le Rédacteur reproche aux nouveaux établissements d'être couteux, nous verrons plus tard que ceux qu'il propose lui-même le seraient bien davantage; mais depuis quand a-t-on trouvé le secret de fonder des institutions militaires sans de grandes dé-

penses? Philippe de Macédoine disait, que pour faire la guerre il fallait 3 choses: de *l'argent*, de *l'argent* et encore de *l'argent*. La même nécessité existe aujourd'hui et même à un degré supérieur, vu la complication des armes et des systèmes introduits successivement dans les armées.

Jusque à quand la Suisse, un des pays les plus riches de l'Europe, persévéra-t-elle dans ce déplorable aveuglement de se refuser aux dépenses exigées pour assurer sa neutralité, sa liberté, son indépendance et son honneur? N'y comprendra-t-on jamais qu'un impôt modéré, mettant en circulation des sommes enfouies, augmente la richesse nationale! La France et l'Angleterre n'ont-elles pas cru en prospérité en même temps que les impôts augmentaient, et précisément par cette raison, parce que le produit de l'impôt augmentait la masse du travail qui est la véritable richesse. Un léger impôt fédéral, facile à percevoir, ne couvrirait-il pas largement les dépenses militaires, qui ne seraient au fond qu'une circulation intérieure, que le moyen absolument nécessaire de nous donner une *vie nationale commune*, puisque ce n'est que sur le terrain de la défense commune, qu'il y a une *Suisse*, hors de là il n'y a que des Cantons isolés, souvent hélas opposés! — Sans doute des idées politiques ont été prises en considération et ont dû avoir une grande influence sur la rédaction d'une telle loi! Quelle serait sa durée? quelle exécution pourrait-elle avoir, si elle n'était pas en harmonie avec l'esprit républicain des Suisses, avec le système entier d'une *Confédération d'Etat*? Ne fallait-il pas se baser dès-lors sur le système des contingents, en excluant toute troupe fédérale, tout corps permanent à la solde du pouvoir central?

L'auteur, en calculant la force numérique de l'armée Suisse, oublie que puissance faible et neutre, devant faire face, au premier moment du moins, de tous les côtés, il faut que partout il y ait une organisation assez forte, pour réunir à proximité de la frontière menacée, vingt ou trente mille hommes en peu de jours. L'état actuel des choses en a montré la nécessité et la possibilité en 1833 et dans cette même année 1836. Le projet n'augmente pas le nombre d'hommes à fournir, il ne fait que leur donner une meilleure organisation en réunissant les deux contingents en un seul; avantage tellement reconnu, que plusieurs législations

cantonaux l'avaient anticipé. D'ailleurs, comme l'observe la rédaction de votre journal, inférieure en habileté, c'est par le dévouement de nos masses, que notre armée fédérale pourra repousser une agression, en écrasant l'armée envahissante par la promptitude et la violence de son premier choc, car si nous laissons la lutte s'établir *sur notre territoire*, nos ressources de toute espèce seraient bientôt épuisées! Le Rédacteur demande, si par hasard on songerait à défendre la Suisse par un cordon; j'estime que bien loin de là, les réflexions qu'ont dû faire nos hommes d'Etat et nos chefs militaires depuis 1831, les auront amenés à reconnaître, qu'il faut tout au contraire préparer nos rassemblements dans l'intérieur, pour les porter ensuite au-devant de l'ennemi, tandis qu'en formant nos rassemblements sur les frontières mêmes, nous exposerions nos troupes au moment où elles commenceraient à se réunir, à se trouver forcées de reculer devant l'ennemi, surprises comme elles le seraient probablement avant d'être en mesure de résister utilement. Ce qu'il importe, c'est qu'il y ait dans les *Landwehr locales* des moyens de faire tirer des coups de fusil sur les premiers envahisseurs de notre territoire, comme une protestation manifeste et énergique, en attendant que l'heure de la vengeance ait sonné pour une telle violation, dès que les divisions de l'armée seraient formées et en état d'agir de concert.

Nous pensons qu'il n'est pas besoin de donner ici beaucoup de raisons pour repousser l'établissement de *troupes permanentes*, système si contraire à toutes nos institutions, à l'indépendance des Cantons, système qui tuerait l'esprit de nos milices et détruirait l'homogénéité de notre armée. Quelque peu nombreuses que l'auteur les propose, il y en a trop pour notre liberté, pour la bonne composition de nos troupes il n'y en aurait évidemment pas assez pour la plus faible résistance contre un ennemi du dehors, et nous n'admettrons jamais qu'on pût les renforcer en amalgamant des citoyens avec des troupes soldées. Il y a aussi une singulière erreur de la part de l'honorable rédacteur, quand il croit pouvoir assujettir *chaque année* une portion de la population à *6 mois* de service consécutifs; ce serait dépasser toute mesure, créer un impôt odieux! En tems de guerre les Suisses ne compteront pas les sacrifices, mais en tems de paix les éloigner pour aussi longtemps de leurs familles,

de leurs affaires, ce serait tuer *la poule aux oeufs d'or*. Il faut sans doute que la première instruction donnée jette des racines assez profondes pour qu'elle dure pendant toute la carrière militaire du milicien, mais cependant la science du fantassin, lequel constitue la partie essentielle de l'armée, se borne à savoir bien manier son arme, le charger, tirer juste et à marcher avec ensemble et promptitude; *pour cela six semaines suffisent*. Demandez aux chefs qu'ils sachent *réellement et à fond* leur affaire et donnez-leur les moyens d'acquérir les connaissances qui les mettent à la hauteur de leur mission et leur concilient la confiance de la nation; mais à l'exception des armes *spéciales* il faut peu demander aux simples miliciens; qu'ils aient un vif sentiment de dévouement, d'obéissance et de discipline, la Patrie peut se reposer sur eux, la bravoure héréditaire des Suisses fera le reste. Il est surprenant que le rédacteur, qui trouve le projet trop couteux, mette en avant des idées aussi dispendieuses. Ses huit mille hommes de troupes permanentes à elles seules couteraient annuellement *2 millions*. Ajoutez-y les frais de rassemblement des milices pendant 6 mois la 1^{ère} année, 3 mois la seconde etc., l'école normale de deux mille hommes, et certainement ce plan coûterait 3 ou 4 fois plus que celui qu'il attaque, sans répandre cependant l'instruction aussi *généralement* qu'elle doit l'être *dans toute la Nation*.

Répondant aux observations qu'a fait votre journal, Monsieur, nous dirons en premier lieu que nous avons reconnu avec lui que la discussion avait été trop concentrée entre les membres de la Commission militaire et qu'elle n'avait pas été assez développée en Diète, mais le *silence* sur les points essentiels n'a pas été si absolu qu'on veut bien le dire, la nécessité que les institutions développent *l'aptitude au service militaire*, auquel toutes les constitutions cantonales et le Pacte fédéral appellent tous les Suisses, a été fortement pressée par plus d'une Députation. Nous voyons bien aussi l'utilité d'une organisation de la Suisse en divisions, auxquelles seraient attachées des Etats-majors permanents, mais nous ne pouvons pas ne pas reconnaître qu'à côté des avantages qu'elle présenterait, comme moyen d'exciter l'émulation des commandants et de vivifier l'instruction et l'esprit militaire des troupes fédérales, serait le grave inconvénient d'avoir au moment d'un danger réel à se débarrasser

des titulaires vieilliss dans la routine et qui n'auraient pas l'activité nécessaire en tems de guerre; cette question, il faut en convenir, n'a pas même été soumise à une discussion en Diète, elle en valait cependant bien la peine.

Nous différons entièrement d'avis avec la rédaction de la Gazette militaire sur la convenance de laisser aux Cantons à donner plus ou moins d'instruction aux armes du génie, de l'artillerie et de la cavalerie; cette instruction doit être au contraire centralisée et uniformée autant que possible, afin que le général en donnant ses ordres, n'ait pas besoin de se rappeler qu'elle différence il y a entre l'artillerie de Vaud et celle de Berne, entre la cavalerie de Thurgovie et celle de Zurich; il est évident que dès qu'il y aurait libre arbitre dans les cantons au sujet de ces armes spéciales, il s'introduirait de diversités fâcheuses. Le Règlement devait s'occuper d'administration, car il n'y aurait point d'ordre dans une armée sans une administration probe et intelligente, il était donc nécessaire de donner une place distinguée à cette partie si importante du service, mais en même tems nous croyons devoir appuyer la rédaction dans ce qu'elle dit de très-fondé sur l'abus qu'on fait dans l'armée fédérale d'*écritures* et de *paperasses*; si les chefs exécutaient tout ce qu'on demande d'eux jusqu'ici, ils n'auraient pas un moment à donner à la connaissance qu'ils ont à faire de leurs troupes, aux dispositions à prendre aux ordres à donner; en exigeant trop, on s'expose à ce qu'en présence de l'ennemi on n'exécute plus rien du tout, ce qui aurait les suites les plus déplorables, car il importe à l'autorité supérieure de connaître constamment la situation de l'armée en personnel et matériel. C'est pourquoi il est essentiel qu'on se borne à ne demander que les renseignemens les plus simples, sous la forme la plus expéditive, la seule praticable en tems de guerre.

Sous le rapport d'une école normale et de l'instruction des officiers de tous grades, le Règlement a posé tous les germes nécessaires pour développer un bon système militaire, ce seront les réglemens d'exécution, la surveillance qu'y apportera l'administration, le choix des chefs chargés de cette importante direction et surtout les *ressources pécuniaires*, qui leur seront données, qui décideront du succès; sous ce rapport il n'y a rien à changer au Projet en discussion.

Un dernier reproche que nous ferons à la rédaction, c'est en désignant un certain nombre de Cantons, comme pouvant se réunir par un concordat pour commencer en commun un bon noyau d'organisation militaire, dans le cas où le Règlement ne serait pas adopté, de n'avoir désigné aucun des Cantons occidentaux de la Suisse, elle n'aurait été que juste, en y appelant aussi les Cantons de Vaud et de Fribourg, qui ont toujours montré un intérêt vif pour l'organisation de leurs troupes et ont réussi à en faire de remarquablement bonnes! Genevois, je ne dirai rien du petit contingent du 22ème Canton, qui certes cependant pour son dévouement à la patrie commune, n'est en arrière d'aucun de ses aînés dans la Confédération.

Nous terminerons ici nos réflexions fort abrégées sur l'important sujet qui doit occuper l'attention de tous les militaires Suisses, nous souhaiterions fort avec vous, Monsieur, qu'elles en appellassent d'autres de la part de nos camarades de l'armée fédérale, nous nous en serions abstenu si le Règlement eut été ratifié par un nombre suffisant de Cantons, nous concevions l'espoir que sa mise à exécution aurait rectifié ce qu'il présente encore de défectueux; mais puisqu'il paraît qu'il sera encore soumis aux délibérations de la Diète, il n'y a que de bons résultats à attendre d'une discussion publique, franche et loyale, entre des officiers instruits et n'ayant d'autre but que le plus grand bien du service d'une Patrie si chère à tous les Suisses.

Der Krieg im nördlichen Spanien auf seinem gegenwärtigen Standpunkte.

(Mit einem Plane.)

Ein Krieg, der wie dieser, auf einem so kleinen Kriegsschauplatz bereits 4 Jahre dauert, und dessen Ende noch nicht bestimmt voraus zu sagen ist, muß nothwendig, abgesehen von aller moralischen Kraft und allen physischen Vortheilen des Vertheidigers, mit Fehlern in seiner Führung von Seiten des Angreifers zusammenhängen. Dieses charakterlose Hin- und Herzerren des Kampfes, das es im Grunde seit diesen 4 Jahren unmöglich machte, ein größeres Bild dieses Krieges vor das Auge des lernbegierigen Zuschauers zu führen, schien in neuesten Zeiten aufgegeben werden zu wollen. Mit Cordova, so schien es, kam alles in einen größeren Schnitt, eine Rational-Armee von